

Paris, le 22 juin 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Bureau de Recherches Géologiques et Minières

#### **Une nouvelle étape pour le développement des énergies renouvelables et de la Guadeloupe : un décret du 17 juin 2009 accorde à la société Géothermie Bouillante la « Concession de Bouillante » pour l'exploitation de la géothermie**

*« Par décret en date du 17 juin 2009, il est accordé à la société Géothermie Bouillante, pour une durée de cinquante ans jusqu'au 30 avril 2050, une concession de gîtes géothermiques à haute température, d'une superficie d'environ 24 kilomètres carrés portant sur partie du territoire de la commune de Bouillante (Guadeloupe) et sur les fonds marins du domaine public maritime ». (J.O. du 19 juin 2009).*

Cette décision du gouvernement va permettre de stabiliser et de pérenniser le fonctionnement et le développement de la centrale de Bouillante (Guadeloupe). Celle-ci produit de l'électricité à partir de la géothermie depuis plus de 20 ans.

Le contexte insulaire volcanique rend très prometteuse la contribution de l'électricité géothermique dans les départements d'outre-mer. Ces îles sont actuellement largement dépendantes de l'électricité d'origine fossile (charbon, gaz, pétrole), dont les coûts s'envolent ; la géothermie est la seule énergie renouvelable susceptible de contribuer en base, à un prix compétitif, à la production d'électricité.

La centrale de Bouillante en Guadeloupe est exploitée par une filiale du BRGM et d'EDF, Géothermie Bouillante. La capacité de l'usine est de 15 MW, par l'intermédiaire de 2 turbines (soit environ 6% de la production électrique de l'île).

Un projet de réinjection partielle des fluides dans le réservoir géothermal est en cours de réalisation : la réhabilitation d'un des puits les plus anciens a été effectuée au 1<sup>er</sup> semestre 2009 ; la réinjection proprement dite sera réalisée au deuxième semestre. Ces travaux devraient permettre de remettre en service la turbine la plus ancienne, soit à la fin de l'année soit peut-être même dès l'été. Des démarches sont en cours avec le MEEDDAT à cet égard.

D'importants travaux de suivi et de modélisation sont en cours par ailleurs au BRGM pour conforter la compréhension du fonctionnement de l'aquifère.

40 ans après les premiers travaux d'exploration, l'exploitation du réservoir géothermique de Bouillante a acquis une taille significative et le développement de Bouillante se poursuit. Le réservoir géothermique s'étend largement autour de la Baie de Bouillante. L'exploitation d'une portion de ce réservoir, située au nord de la baie, est envisagée dans le cadre d'un nouveau projet appelé "Bouillante 3". La capacité de production attendue est de 20 à 40 MWe. Une prochaine phase de forages d'exploration permettra de valider ce potentiel.

L'impact économique de la géothermie en Guadeloupe est significatif. Outre les économies réalisées sur les importations d'hydrocarbures, la géothermie a des retombées positives sur l'emploi et l'activité économique locale. L'exploitation de la centrale génère des emplois pérennes (une dizaine de collaborateurs de la Compagnie Française de Géothermie sont présents sur le site). Les travaux annuels de maintenance et de construction font largement appel aux entreprises locales.

**Contact :**

**François Démarcq – Président**, Tél. : 02 38 64 33 82

**Frédéric Jory – Directeur Général**, Tél. : 02 38 64 33 82, courriel : [f.jory@brgm.fr](mailto:f.jory@brgm.fr)

**Laurence Guillemain – Attachée de Presse**, Tél. : 02 38 64 39 76, courriel : [l.guillemain@brgm.fr](mailto:l.guillemain@brgm.fr)